



Commission d'examen de la régularisation

Par **conrad1**, le **29/06/2016** à **17:19**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir quelques précisions sur le dossier de ma mère qui vit en France depuis 14 ans.

Après une demande de régularisation rejeté en 2012, elle a déposé à nouveau une demande en 2015 et la préfecture lui a adressé un récépissé. Il y a un mois, elle a été convoquée par la commission composée d'un représentant du préfet, du tribunal administratif et du conseil département du Val de Marne. Elle y est allée avec son avocat et a répondu à toutes les questions. Une semaine après, on lui envoie un courrier lui signifiant que leur avis lui était favorable. Depuis, silence radio.

J'aimerais savoir s'il y a une démarche spécifique à entreprendre à la préfecture ou ailleurs ?

Merci pour votre aide,
bien cordialement.

Par **AUGUSTO**, le **30/06/2016** à **20:58**

bonsoir

Qu'elle se rapproche de son avocat....